



LA FOULEE VERTE DES OLONNES
Mairie Annexe de la Jarrie
85340 LES SABLES D'OLONNE
lafouleevertedesolonnes@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



COMITE DEPARTEMENTAL
DE
RANDONNEE PEDESTRES
VENDEE
Maison des Sports
85000 LA ROCHE SUR YON

Les Sables d'Olonne, le 20 novembre 2023

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR aux ALPES MANCELLES (SARTHE 72) 4 jours 3 nuitées

Du mardi 24 septembre au vendredi 27 septembre 2024

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 15 minimum et 20 maximum
Dates : du mardi 24 au vendredi 27 septembre 2024
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

- 1^{ER} JOUR : MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Les participants munis de leur pique-nique sont attendus à 12h à PLACE LE RADIEUX, parking derrière la salle des fêtes, chemin du Champ Serail. Après le pique-nique, départ pour une randonnée de 10,5 km par le chemin d'art contemporain de Bézard-Le Corbusier.

A la fin de la randonnée vers 18h00 direction Le Domaine de Meslay à FYE et installation dans les chambres.

Dîner au gîte, soirée libre.

- 2^{ème} JOUR : MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

Départ à 8h30 en co-voiturage pour rejoindre le lieu de départ de la randonnée, à savoir le plan d'eau de ST PAUL DE GAULTIER. Randonnée de 20 km à travers le bois de Chemasson.

Pique-nique sur le chemin. Visite possible de Fresnay sur Sarthe à la fin de la rando.

Retour au gîte vers 18h00 ; puis dîner au gîte, et soirée libre.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

3^{ème} JOUR : JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Départ à 8h30 pour la commune de ST CENERI LE GEREI, classée « plus beau village de France ».
Visite du village, puis départ pour une randonnée de 21 km : les méandres de la Sarthe, le bac à chaîne de Montaigu, le Canyon de Toyères, St Léonard des Bois. Pique-nique près du Domaine de Gasseau.
Retour au gîte vers 18h00 ; puis dîner au gîte, et soirée libre.

- 4^{ème} JOUR : VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

Départ du gîte à 8h30 pour SILLE LE GUILLAUME, lieu-dit Molières, sur la D.203 à côté de l'hippodrome
Départ à 9h00 pour une randonnée de 14 km dans la forêt de SILLE. Pique-nique prévu sur les bords de l'étang du ruisseau de JOUTEAU.
Fin de la randonnée prévue vers 15h00.
Départ de SILLE pour une arrivée aux Sables d'Olonne vers 18h30.

HEBERGEMENT :

Dans un Gîte de France pour groupes, 3 épis, **Le Domaine de MESLAY**, 2 Lieu-dit Meslay à FYE (72610).
Tél : 06.13.01.83.22. L'hébergeur assurera la fourniture des repas et les pique-niques pour le déjeuner (les allergies ou intolérances alimentaires sont à signaler lors de l'inscription).

Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.
Wi-Fi gratuit.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 300 € par personne, prix ferme et définitif non révisable, en pension complète et en chambre double.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour, et les boissons.
- L'accompagnement des randonnées par 4 animateurs de l'Association.
- La taxe de séjour, les contributions EIT et UEIT, les frais administratifs.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage, jusqu'à FYE et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter **du 20 Novembre 2023** auprès de Marie-Renée DUPUIS, de Brigitte DISDIER ou Michèle et Jean Michel FORTIER (coordonnées sur la dernière page). Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € à l'ordre de la FOULEE VERTE DES OLONNES.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 28 février 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte N° 1 de 100 € à la préinscription. Date limite 28 Février 2024.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Acompte n° 2 de 100 € avant le 30 avril 2024

Solde du séjour 100 € avant le 30 juin 2024

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Mais dans tous les cas les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 700 km comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

Il est d'usage d'effectuer le plein de carburant avant le départ du 1^{er} jour et de refaire le plein au retour (et si besoin lors du séjour), afin de connaître le total des frais carburant et d'y ajouter les frais de péage si besoin.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :

- 30 % du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 6 et 3 mois avant le départ.
- 50 % du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 3 mois et 1 mois avant le départ.
- 100 % du montant total du séjour non remboursé si annulation moins d'1 mois avant le départ.

Rappel : les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous le jour du départ, ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour un séjour, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière. Une réunion d'information et de préparation sera programmée début septembre 2024 afin de finaliser l'organisation du séjour (co-voiturage, répartition des chambres.)

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide couvrant la totalité du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT, ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites, resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : lafoulevertedesolonne.fr

Marie-Renée DUPUIS :06.09.63.52.96
85, rue de la Pironnière 85180 LES SABLES D'OLONNE

Michèle et Jean-Michel FORTIER : 06.10.65.22.40

Brigitte DISDIER : 06.19.50.01.92

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051